

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF COURSE DE COTE VHC REGIONALE

DE LAMURE-SUR-AZERGUES 6 et 7 SEPTEMBRE 2025

*Le présent règlement particulier complète le règlement standard des courses de côte et les règles
spécifiques courses de côte VHC*

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE CENTAURE

Organise les 6 et 7 septembre 2025 avec le concours de l'ECURIE HAUTE AZERGUES

Sous le patronage de la FFSA

Une compétition automobile régionale de Véhicules Historiques de Compétition dénommée :

7^e COURSE DE COTE VHC DE LAMURE sur AZERGUES

Cette épreuve compte pour le Trophée des Véhicules Historiques de Compétition de la ligue Rhône-Alpes 2025

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile sous le **numéro R37 en date du mardi 20 mai 2025** et a reçu le permis d'organisation de la FFSA **numéro 405** en date du mardi 20 mai 2025.

Comité d'Organisation

Voir règlement particulier de l'épreuve régionale :

Organisateur technique

Nom : ECURIE DE LA HAUTE AZERGUES

Adresse : MAIRIE – 69870 LAMURE-SUR-AZERGUES

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA.

1.1P. OFFICIELS

Voir règlement particulier de l'épreuve régionale.

Directeur de Course VHC

M. Jacques SAPIN

Licence n° 5008

Commissaire Technique responsable

M. Jean-Claude CARRE

Licence n° 13042

Chargé des relations avec les concurrents VHC

NC

1.2P. HORAIRES

Voir règlement particulier de l'épreuve régionale.

1.3P. VERIFICATIONS

Voir règlement particulier de l'épreuve régionale.

Joindre obligatoirement une photocopie de la 1^{ère} page du PTH.

Les concurrents devront présenter aux vérifications le PTH/PTN de la voiture ainsi que le passeport technique 3 volets.

1.4P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

Voir règlement particulier de l'épreuve régionale.

Le parc concurrents VHC se situe sur le parking de la gare de Lamure sur Azergues

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

ASA CENTAURE - 15 place de la mairie – 69210 Lentilly

Jusqu'au mardi 2 septembre 2025 à 24 heures.

La demande d'engagement est en ligne sur le site de l'ASA CENTAURE (asacentaure.com/courses-de-lasa/lamure-sur-azergues-2025/) ou peut se faire sur le site : engagement.ffsa.org

- Les droits d'engagement sont fixés à **120 €**, pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur et sont de 240 €, pour ceux n'acceptant pas la publicité optionnelle de l'organisateur.
- Droits réduits à **110€** pour les licenciés de l'ASA Centaure (acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur).

Pour être valables, les inscriptions devront obligatoirement être accompagnées des droits d'engagement, soit :

*** - Par Chèque à l'ordre de « ECURIE HAUTE AZERGUES » mais à adresser à l'Asa Centaure 15 rue de la mairie 69210 Lentilly, en précisant bien le prénom et le nom du concurrent au dos du chèque.**

*** - Par virement bancaire, en utilisant le RIB de « ECURIE HAURE AZERGUES » en précisant bien le nom et prénom du concurrent dans le libellé du virement :**

IBAN : FR76 1780 6001 6593 3480 0200 075

BIC : AGRIFRPP878

Si le véhicule n'appartient pas au pilote, celui-ci doit présenter une attestation du prêt du véhicule concerné.

Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 50 dans sa globalité, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre de voitures admises est fixé à 30

Sont admises les voitures homologuées en VHC et titulaires d'un Passeport Technique Historique (PTH/PTN), à la date de clôture des vérifications techniques, conformes aux règles spécifiques des Courses de Cote VHC (voir "Conditions d'admission des voitures").

Sont admises dans un classement séparé, les voitures du groupe Classic de Compétition.

Les voitures de Tourisme et les voitures GT auront la possibilité d'enlever les pare-chocs en course de côte suivant l'annexe K.

4.2P. CARBURANTS – PNEUMATIQUES – EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard Course de Côte et annexe K en ce qui concerne les pneumatiques.

4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement particulier de l'épreuve de support ou règlement standard Course de Côte.

4.4P. DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir dispositions prévues à l'annexe K du Code Sportif International et tableau de sécurité FFSA.

4.5P. EQUIPEMENT DU PILOTE

Se reporter au tableau des équipements de sécurité.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

Voir règlement particulier de l'épreuve régionale.

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.1P. ESSAIS

Tous les concurrents sont tenus d'effectuer au moins une montée d'essais de bout en bout.

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

Voir règlement particulier de l'épreuve régionale.

7.3P. COURSE

Pour les essais et la course, les concurrents de la course de côte VHC partiront devant les concurrents de l'épreuve régionale.

ARTICLE 9P. CLASSEMENT

Pour les essais chronométrés

Le classement des essais s'effectuera sur la base du meilleur temps des essais.

Afin de faciliter le déroulement de la compétition, le départ des montées de course se fera dans l'ordre du classement des essais, le concurrent le plus lent partant en premier.

Pour la course

La compétition se disputera en 4 montées (4^{ème} montée sous réserve)

Pour prétendre à être classés, les concurrents devront avoir effectué au moins une montée de course.

Il ne sera pas établi de classement général. La non-participation à une ou deux montées de course devra être constatée par un commissaire technique.

A l'issue de la dernière montée de course, les voitures seront considérées en Parc Fermé pendant 30 minutes dans le parc concurrents VHC.

Elles devront être sur les bâches et non chargées dans les remorques ou camions.

Il ne sera pas établi de classement général.

Les classements seront établis de la façon suivante :

- un classement séparé pour chacun des groupes,
- un classement séparé pour chacune des classes,

- un classement féminin (séries A et B confondues). La meilleure féminine récompensée sera celle ayant obtenu la meilleure place au classement général de sa série (au regard du classement général de la série A et de la série B),
- un classement série A et série B séparées,
- un classement séparé pour les voitures du groupe Classic de compétition,
Les voitures Classic de compétition ne devront jamais figurer dans aucun des classements (séries, groupes, classes).

ARTICLE 10P. PRIX

Tous les concurrents participants seront récompensés.

10.1P. REMISE DES PRIX

Elle aura lieu le dimanche 7 septembre 2025 sur la place de la mairie conjointement avec la remise de prix de l'épreuve Moderne.

La distribution des prix pourra avoir lieu avant celle de l'épreuve moderne selon décision de l'organisateur